



Procès-Verbal

Conseil municipal de la Commune de Decize du 27 Mai 2026

Le 27 Mai 2026 à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil municipal de la Commune de Decize, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Justine Guyot, Maire. **Date convocation** : 21 Mai 2026. **Présents** : Laurent BENOIST, Arthur CAILLOT, Annie CHAMARD, Séverine COLIN, Violette CROCHET, Louis DRUVENT, Christophe EUZET, Jean GARÇON, Didier GIROD, Justine GUYOT, Chantal HALADYN, Annick JAILLOT, Aurélie JAILLOT, Romain JEANDOT NOWAK, Sylvia JOUMIER, Eloïse LAMBERT, Fabrice LEFEVRE, Julien MAILLARD, Nadia MARTIN, Monique MÉNAND, Jean-Marie MONNETTE, Alain MOREAU, Hervé NICARD, Sabrina VEILLAT. **Excusés** : Raoul DANET (pouvoir à V. Crochet), Magali GALLIOT (pouvoir à JM. Monnette), Mathilde GENDRE. **Secrétaire de séance** : Hervé NICARD. **En exercice** : 27. **Présents** : 24. **Votants** : 26

Adoption du procès-verbal du 8 Avril 2026.....	1
Compte rendu de l'exercice des délégations.....	1
Affaires institutionnelles : Commission communales des impôts directs.....	2
Affaires financières : Règlement budgétaire et financier.....	3
Affaires financières : Réadoption de l'ensemble des budgets primitifs 2026.....	4
Personnel municipal : Composition du Comité social territorial.....	14
Affaires culturelles : Demande de soutien au projet « Decize en Fête » au sein de la politique culturelle de la ville de Decize.....	14
Attractivité communale : Attribution d'une aide aux loyers à l'entreprise individuelle « L'audacieux »	15
Affaires scolaires : Participation des familles à la classe découverte	16
Affaires patrimoniales : Restauration d'un objet mobilier inscrit MH dans le cadre d'un partenariat avec l'association pour l'Église Saint Aré.....	16
Affaires financières : Acceptation du boni de liquidation de l'Association OMCLD dissoute.	17

Adoption du procès-verbal du 8 Avril 2026

Il est proposé au Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance du 8 avril 2026.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

Compte rendu de l'exercice des délégations

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la délibération générale de délégation n°2026/21 du 22 mars 2026 et aux délégations spéciales consenties, il est rendu compte de l'exercice des délégations confiées par le Conseil au Maire et il est proposé au Conseil de prendre acte de ce compte-rendu.

➤ Droits de préemption non exercés

33 Route des Bruyères de Crécy	BZ n°103
28 Rue des Gours	AD n°80
30B Avenue Victor Hugo	AM n°444 et AM n°445
5 Impasse de Germancy	AE n°662, AE n°1176, AE n°1177 et AE n°1178
15D Rue de l'Eau Salée	BP n°173 et n°174
4 Rue Jean-Jacques Rousseau	AL n°185, AL n°31 et AL n°32
1 Rue de la Croix Voisin	AK n°35, 213, 214
13Bis Rue Pierre Brossolette	CI n°299
22 Route de Champvert	CL n°102
38Bis Rue de Caqueret	AE n°922 et n°1211

➤ Engagement de plus 500 € enregistrés en comptabilité

MOUVEMENT	Date	Tiers	Imputation	Montant
2026 LOTISSEMENT LA SOURCE 5 - DECIZE (L0571)				
6(D) PRE FIBRAGE DES LOGEMENTS DE L'EXTENSION DU LOTISSEMENT DE L'EAU SALEE A DECIZE DEVIS TEC/2026/003	20/04/26	NIEVRE NUMERIQUE (code : 14812)	D F 011 605	3 345,02 €
2026 SERVICE ASSAINISSEMENT DECIZE (ASSA)				
222(D) STEP DE BRAIN - REMPLACEMENT COMPTEUR DE BACHEES MM-26-086	20/04/26	HYDRELEC (code : 2577)	D I 23 2315 31	828,00 €
223(D) STEP CAQUERET - RENOUELEMENT POMPE DE RECIRCULATION DEVIS MM-26-085	20/04/26	HYDRELEC (code : 2577)	D I 23 2315 31	13 020,00 €
225(D) MISE A LA COTE DE TAMPON SANS CHANGEMENT SUR RD978 FAUBOURG ST PRIVE AVENUE 14 JUILLET	20/05/26	EUROVIA BFC (code : 900)	D I 23 2315 31	2 216,65 €
2026 VILLE DE DECIZE (DE571)				
77(D) TRAVERSE CHENE BRUT NON TRAITE 50 X 200 PONT DE SAUX	02/04/26	BONGARD BAZOT ET FILS CENTRALE BOIS (code : 3602)	D F 011 615231 845	1 722,38 €
78(D) VIS SPAX UNIVERSEL T STAR PONT DE SAULX	02/04/26	TRENOIS DECAMPS (code : 12476)	D F 011 615231 845	997,92 €
113(D) CONTREPLAQUE FILME + DEMI CHEVRON + MORTIER + TRELIS MASSIF RTE DE MOULINS	09/04/26	TOURLIER (code : 10681)	D F 011 6068 511	514,45 €
124(D) SUBSTRAT POUR TERRAIN HONNEUR FOOT DEVIS 910414	09/04/26	NATURA LIS (code : 2004)	D F 011 6068 322	6 114,47 €
125(D) ENGRAIS DEVIS 910409	09/04/26	NATURA LIS (code : 2004)	D F 011 6068 511	2 322,39 €
127(D) LAME TONDEUSE KUBOTA DE00002249	09/04/26	HEURLEY DAVID (code : 126)	D F 011 6068 511	727,37 €
93(D) REFECTON PRINTANIERE DE 2 COURTS DE TENNIS EN TERRE BATTUES EXTERIEURE DEVIS 02012026	09/04/26	TENNIS RENOPRO (code : 14308)	D F 011 61521 322	6 000,00 €
94(D) BALLON ECLAIRANT FILAIRE DU 07/05/26 AU 11/05/26 DEVIS 92820030792	09/04/26	LOXAM (code : 3771)	D F 011 6232 325	688,84 €
95(D) BALLON ECLAIRANT FILAIRE DU 26/06/26 AU 29/06/26 DEVIS 912820030793	09/04/26	LOXAM (code : 3771)	D F 011 6232 325	662,57 €
96(D) REVISION BALAYEUSE DEVIS 26040081	09/04/26	EURO MAINTENANCE (code : 12446)	D F 011 61551 7222	2 459,15 €
97(D) BINETTE 4 TRANCHANTS DEVIS 0118228	09/04/26	SEE - GUILLEBERT (code : 3763)	D F 011 60632 511	655,08 €
80(D) DEFIBRILATEUR AUTOMATIQUE CONNECTE CLARK PRO DEVIS D-20260201084	10/04/26	SARL SAUVIE (code : 14416)	D I 21 2188 156 325	1 380,00 €
119(D) MISE AU NORME CHAUFFERIE SALLE DES FETES	20/04/26	ENGIE SOLUTIONS (code : 14066)	D F 011 615221 338	1 800,00 €
85(D) DEPANNAGE ARMOIRE FROIDE NEGATIVE SDF	20/04/26	TECHNI CUISINE PRO (code : 316)	D F 011 61558 338	857,10 €
96(D) ORDINATEUR DE BUREAU NEO 50 S INTEL CORE I3 3 RDC BIBLIOTHEQUE + 1 PISCINE ACCUEIL	20/04/26	SIEEEN (code : 2066)	D I 20 2051 156 020	3 497,48 €
87(D) PERMIS CE 105H	20/04/26	AUTO ECOLE GARIBALDI (code : 12927)	D F 011 6184 50	2 298,00 €
117(D) FOURNITURE DIVERSES POUR LA POLICE MUNICIPALE	22/04/26	RIVOLIER (code : 10721)	Fonc:11	3 105,16 €
89(D) Liquide mousse concentré éco - bidon de 25 litres	27/04/26	SFAT INDUSTRIE (code : 14819)	D F 011 6232 020 /38	1 037,83 €
90(D) ABATTAGE ARBRES ABORDS MAISON DE SANTE 2026-0195	27/04/26	EL LE BOIS COUPE (code : 14820)	D I 23 2315 178 845	2 977,20 €
100(D) FORMATION DE DEUX PERSONNES EN CHARITOS ELEVATEURS	04/05/26	PARADIS FORMATION (code : 13742)	D F 011 6184 510 /33	1 600,00 €
101(D) FORMATION SUR SITE AVEC MOYENS MATERIELS TELESKO MINIPELLE TRACTO	04/05/26	PARADIS FORMATION (code : 13742)	D F 011 6184 510 /33	3 200,00 €
102(D) HABILITATION ELECTRIQUE 4 PERSONNES BS BE MANOEUVRE	04/05/26	PARADIS FORMATION (code : 13742)	D F 011 6184 845	1 680,00 €
103(D) FORMATION PERMIS BE SANS CODE	04/05/26	ECOLE DE CONDUITE EVASION (code : 14826)	D F 011 6184 511	710,00 €
104(D) FORMATION PERMIS BE	04/05/26	ECOLE DE CONDUITE EVASION (code : 14826)	D F 011 6184 511	760,00 €
107(D) PANNEAUX EN POLYPRO ALVEOLAIRE TOUR DE FRANCE DEVIS DVS2026-2377	05/05/26	JC DESIGN (code : 1829)	D F 011 6232 311 /39	896,23 €
108(D) REPARATION MASTER DN-740-NF DEVIS 2823	05/05/26	CARROSSERIE MECANIQUE JLB (code : 13028)	D F 011 61551 511	529,82 €
109(D) FOURNITURE PANNEAU	07/05/26	SIGNANET (code : 1880)	D I 21 215738 156 845	553,50 €
110(D) PLAQUE PLEINE BETON POUR RENOVATION GABION POINTE DES HALLES DEVIS DV8876	07/05/26	TOURLIER (code : 10681)	D I 23 2312 257 845	3 127,68 €
111(D) MORTIER COLLE 577 PROLISOUPLE GRIS SAC 25 KGS DV8883	07/05/26	TOURLIER (code : 10681)	D F 011 6068 845	1 749,60 €
112(D) AMENAGEMENT DE COUR DEVANT VESTIAIRE DV9108	18/05/26	TOURLIER (code : 10681)	D I 23 2313 246 322	7 920,00 €
120(D) PAVILLON FRANCAIS, UNION EUROPEENNE, PERSONNALISE DEVIS DE26001272	19/05/26	AVISO (code : 11193)	D I 21 2188 156 020 /38	574,80 €
130(D) Commande matériel piscine	21/05/26	UNISPORTS (code : 10381)	D I 21 2188 156 323	858,60 €
133(D) TICKETS PICINE DEMI-TARIF ET PLEIN TARIF VMA1691	21/05/26	PARAGON ID (code : 3160)	D F 011 6236 323	826,65 €
134(D) NDA PAPAYE NETTOYANT DESODORISANT F-ALCL-NM148 BACTICIDE EVR 8793 DEVIS D1374	21/05/26	PRODIC DIFFUSION (code : 3210)	D F 011 60631 323	1 683,35 €
135(D) HERBICIDE D-2026-04280	21/05/26	SELVERT (code : 14835)	D F 011 6068 511	1 150,00 €
136(D) REMISE EN SERVICE ASCENSEUR MEDIATHEQUE T-0009643648-1	21/05/26	KONE (code : 14444)	D F 011 615221 313	1 658,69 €

➤ Conventions

- ✓ *Bail professionnel avec Monsieur Louni pour son activité de pneumologue*
 - ✓ Localisation : Locaux professionnels 8 Rue JJ Rousseau pour une surface de 47,74 m²
 - ✓ Durée : du 16 Mars 2026 au 15 Mars 2032
 - ✓ Loyer : 4 800 € indexé sur l'ILC
 - ✓ Charges : 1200 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

Affaires institutionnelles : Commission communales des impôts directs

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs ;

Considérant que, pour les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants ;

Le rôle de la commission communal des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour

déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 8 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 32 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

Il est proposé au Conseil d'arrêter la liste de proposition ci-après :

MME	GRANGER	Josette	16/12/1947
M.	GRENOUILLE	Didier	25/06/1963
M.	GUYOUX	Michel	09/10/1944
M.	JOACHIM	Michel	22/01/1952
M.	LAPOTRE	Alain	06/04/1970
MME	MARTIN	Germaine	09/02/1942
M.	MAUPOIL	Alain	01/02/1948
MME	OROBON	Anne-Marie	16/04/1963
M.	PAUL	Christian	19/02/1950
M.	PIETRZAK	Didier	16/04/1953
M.	PLANTARD	Jean Pierre	27/04/1944
MME	RICHARD, née CLIQUE	MICHELLE JULIE LEA	24/10/1948
M.	RIVOTTI	Claude	28/08/1944
MME	ROUSSEAU	Annick	01/07/1956
M.	SIMMONET	Raymond	04/12/1948
MME	TURBET	Françoise	19/10/1952
M.	ROLLIN	Philippe	22/11/1954
MME	GUIPON	LUDIVINE MURIEL	16/06/1974
MME	DAUTEL, née MOUGEL	JOELLE MARIE GENEVIEVE	27/04/1957
MME	GAUCHON, née COLLOT	NATHALIE MONIQUE	11/02/1966
M.	DAUTEL	GERARD HENRI	06/04/1956

MME	ANDRE	Nathalie	07/03/1973
M.	BEGUET	Claude	22/01/1953
M.	BONNEROT	Paul	19/07/1987
MME	BOREL	Sylvie	04/10/1954
MME	CACQUEVEL	Hélène	09/04/1944
MME	CARABASSE	Michèle	08/12/1947
M.	CLAIR	Bernard	04/05/1945
MME	DALBRET	Danielle	20/07/1941
MME	DENHAUT	Jocelyne	25/04/1951
MME	DOMINIQUE	Geneviève	07/01/1944
M.	FRANGULIAN	Serge	01/08/1937

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

Affaires financières : Règlement budgétaire et financier

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n° 2023/054 du 5 juillet 2023 approuvant le passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

Considérant que le Règlement Budgétaire et Financier formalise et précise les principales règles de gestion budgétaire, comptable et financière applicables au sein de la Commune ;

Considérant que le Règlement Budgétaire et Financier est obligatoire pour les collectivités appliquant la nomenclature M57 ;

Considérant que le Règlement Budgétaire et Financier doit être adopté avant le vote de la première délibération budgétaire suivant le renouvellement de l'assemblée délibérante ;
Il est proposé au Conseil municipal :

- D'adopter le Règlement Budgétaire et Financier annexé à la présente délibération ;
- De préciser que le présent règlement est applicable à compter de son adoption ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

Madame le Maire précise que le budget est revoté aujourd'hui car, petite subtilité, il est imposé aux collectivités de redélibérer sur le règlement budgétaire et financier au début d'une nouvelle mandature, avant le vote du budget. Madame le Maire indique que ce rapport rappelle les grands principes budgétaires.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

Affaires financières : Réadoption de l'ensemble des budgets primitifs 2026

L'article L1612-30 du CGCT prévoit qu' "Avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement, l'assemblée délibérante établit son règlement budgétaire et financier."

La carence des services municipaux dans la préparation des délibérations du dernier Conseil n'ayant pas permis le respect de cette règle, la Secrétaire générale de Préfecture, Madame Petitjean, demande, par délégation de Madame la Préfète et au titre des pouvoirs afférents au contrôle de légalité concernant les actes des collectivités territoriales, "de procéder [...] dans un premier temps, au vote du nouveau règlement budgétaire et financier puis, dans un second temps, à un nouveau vote du budget primitif 2026 du budget principal et des budgets annexes".

Aussi, il est proposé au Conseil, après l'adoption du règlement budgétaire et financier d'adopter à nouveau les budgets primitifs principal et annexes de la Commune, dans des termes strictement identiques.

Ce sont six budgets qui sont soumis successivement à l'approbation du Conseil. Les projets intégraux ont été tenus à disposition des conseillers et demeureront annexés à la présente délibération.

➤ Budget principal (n°80100)

Le budget proposé s'équilibre en dépenses et en recettes :

- à 9 568 162,34 € pour la section de fonctionnement,
- à 5 318 582,15 € pour la section d'investissement.

Soit un montant total de 14 886 744,47 € pour le budget principal uniquement.

Si l'on ajoute les budgets annexes : assainissement, cinéma, école de musique, lotissements n°5 « La source » et n°4 « Chevannes », le montant s'élève à 18 345 536,56 € (11 570 959,36 € pour le fonctionnement et 6 774 577,20 € pour l'investissement).

Le budget principal retrace les grandes orientations retenues pour 2026. Il a été construit dans un contexte contraint en raison des dépenses de fonctionnement inhabituelles (hausse énergie et inflation généralisée). L'effort continu de maîtrise des dépenses de fonctionnement devra être poursuivi, sans augmentation des impôts des ménages, tout en menant à bien les investissements nécessaires à l'amélioration de la qualité des services rendus à la population locale, à la modernisation des structures et à la qualité du cadre de vie.

✓ *Section de fonctionnement : dépenses*

Globalement, il convient de noter une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement qui étaient de 7 147 907,09 € au budget primitif de 2025 et qui passent à 7 965 367,52 € au budget primitif de 2026, soit une augmentation de 817 460,43 € ou +11,44 %.

Le tableau suivant reprend les prévisions du budget primitif 2026 et les crédits consolidés (budget primitif et décisions modificatives). La comparaison est faite entre les deux budgets primitifs.

	BP 2025	BP + DM 2025	BP 2026	ÉVOLUTION EN €	EN %
011 Charges à caractère général	2 004 493,66	2 094 221,66	2 302 090,16 €	297 596,50	14,85 %
012 Charges de personnel	3 630 971,08	3 630 971,08	3 848 920,00	217 948,92	6,00 %
014 Atténuation de produits	55 000,00	55 562,00	60 000,00	5 000,00	9,09 %
65 Charges de gestion courante	1 345 585,08	1 358 480,32	1 641 644,47	296 059,39	22,00 %
66 Charges financières	110 357,27	110 357,62	93 581,48	- 16 775,77	-15,2 %
67 Charges exceptionnelles	1 500,00	3 800,00	4 000,00	2 500,00	166,7 %
68 Dotations pour dépréciation des actifs	-	-	15 131,39	15 131,39	
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	7 147 907,09	7 256 392,68	7 965 367,52	817 460,43	11,44 %
023 Virement à la section d'investissement	757 585,85	883 382,67	1 136 886,08	379 300,21	50,07 %
042 Opérations d'ordre	260 000,00	264 540,10	465 908,76	205 908,76	79,20 %
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 165 492,94	8 404 315,45	9 568 162,34	1 402 669,40	17,18 %

❖ Chapitre 011 – Charges à caractère général : augmentation de 297 596,50 € soit +14,85 %

Les crédits inscrits à ce chapitre ont été évalués en tenant compte du contexte économique marqué par l'augmentation du coût des matières premières, des fournitures et de l'énergie, notamment du gaz (+36 %), ainsi que par la hausse des tarifs des carburants.

L'augmentation des dépenses de maintenance et d'entretien des équipements municipaux a également été intégrée.

Ce chapitre comprend également les dépenses relatives à l'organisation de la fête foraine de la Pentecôte.

❖ Chapitre 012 – Charges de personnel : augmentation est de 217 948,92 € soit +6,00 %

L'augmentation du chapitre 012 s'explique notamment par la reprise de la compétence eau par le SIAEP, les agents concernés étant désormais rémunérés sur le budget principal de la Ville et non plus sur le budget annexe du service des eaux. Le SIAEP rembourse à la commune les frais de personnel mis à disposition. Par ailleurs, la collectivité poursuit ses efforts afin de maîtriser l'évolution de la masse salariale malgré plusieurs facteurs d'augmentation, tels que l'effet G.V.T. (Glissement Vieillesse Technicité), la hausse des cotisations CNRACL de 3 points au 1er janvier 2026, la mise en place des titres restaurants, l'assurance prévoyance ainsi que la prévision de crédits pour d'éventuels recrutements imprévus.

- ❖ Chapitre 014 – Atténuation de produits : augmentation de 5 000,00 € soit +9,09 %

Ce chapitre concerne quasi exclusivement le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

- ❖ Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : augmentation de 296 059,39 € soit +22,00 %

Ce chapitre retrace les contributions dues au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), aux différents organismes et regroupements. Il comprend également les participations versées pour l'équilibre des budgets de l'École de Musique et du Cinéma, dont les montants sont en hausse cette année. La contribution au SDIS est quant à elle en diminution, passant de 286 465 € en 2025 à 283 442 € cette année. Ce chapitre comprend aussi les subventions de fonctionnement versées aux associations, ainsi que les aides attribuées dans le cadre des bourses santé et des aides au logement.

Ce chapitre comprend également le reversement au SIAEP de l'excédent de clôture du budget annexe du service des eaux pour un montant de 306 373,67 €, dans le cadre du transfert de la compétence eau.

Enfin, depuis le passage à la nomenclature M57, certains articles auparavant imputés au chapitre 67 sont désormais imputés au chapitre 65, ce qui impacte la structure de ce chapitre.

- ❖ Chapitre 66 – Charges financières : diminution de 16 775,77 € soit -15,20 %

Le chapitre 66 correspond au remboursement des intérêts de la dette. Les crédits inscrits à ce chapitre sont en diminution en raison de l'absence de recours à l'emprunt en 2025 et du remboursement intégral de trois emprunts au cours de l'exercice 2025, ce qui entraîne une diminution des charges financières pour l'exercice 2026.

- ❖ Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : augmentation de 2 500,00 € soit +166,67 %

Avant le passage en M57, dans ce chapitre était comptabilisé les participations versées au budgets annexes. Elles ont été transférées au chapitre 65.

Des crédits budgétaires sont mobilisés en 2026 afin de pouvoir procéder à l'annulation de plusieurs titres sur l'exercice antérieur si nécessaire.

✓ *Section de fonctionnement : recettes*

Les recettes réelles de fonctionnement sont en augmentation de 738 165,94 € soit 10,04 %. Elles passent ainsi de 7 354 511,01 € en 2025 à 8 092 676,95 € en 2026.

	BP 2025	BP + DM 2025	BP 2026	ÉVOLUTION EN €	EN %
013 Atténuations de charges	91 191,09	224 748,50	70 000,00	-21 191,09	-23,24 %
70 Produits et services	353 129,00	359 529,00	537 600,00	184 471,00	52,24 %
73 Impôts et taxes	2 209 498,92	2 210 149,92	2 031 707,04	-177 791,88	-8,05 %
731 Imposition directe	3 052 365,00	3 146 639,78	3 097 504,00	45 139,00	1,48 %
74 Dotations et participations	1 443 222,00	1 533 666,77	1 359 695,48	-83 526,52	-5,79%
75 Autres produits de gestion courante	204 700,00	343 261,54	995 570,43	790 870,43	386,36 %
76 Produits financiers	5,00	5,00	0,00	-5,00	-100,00%
77 Produits exceptionnels	400,00	32 840,10	600,00	200,00	50,00%
TOTAL RECETTES RÉELLES	7 354 511,01	7 621 233,52	8 092 676,95	738 165,94	10,04 %
002 Résultat de fonctionnement reporté	807 981,93	807 981,93	1 449 003,53	641 021,60	79,34%

042 Recettes d'ordre	3 000,00	3 000,00	26 481,86	23 481,86	782,73 %
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	8 165 492,94	8 432 215,45	9 568 162,34	1 402 669,40	17,18 %

❖ Chapitre 013 – Atténuation de charge : diminution de 21 191,09 € soit -23,24 %

Ce chapitre évolue notamment en fonction du nombre d'arrêts maladie indemnisables, élément par nature difficilement quantifiable et donc difficile à anticiper précisément lors de la préparation budgétaire.

En 2025, la mise en place des titres-restaurants ainsi que du contrat de prévoyance avait nécessité des écritures comptables spécifiques, les factures étant reçues en section de fonctionnement et des écritures étant également passées en paie, ce qui générait une double dépense compensée par l'inscription de recettes venant neutraliser ces écritures.

À compter de 2026, la collectivité ne dispose plus du même contrat de prévoyance et celui-ci ne nécessite plus ce type d'écritures comptables. Par ailleurs, les recettes liées aux titres-restaurants sont désormais stabilisées, le dispositif ayant été mis en place en 2025.

❖ Chapitre 70– Produits et services : augmentation de 184 471,00 € soit +52,24 %

Ce chapitre comprend l'ensemble des produits des services et du domaine communal, notamment les concessions dans les cimetières, les droits de stationnement, ainsi que les redevances liées aux services périscolaires (garderie, cantine, classes découvertes) et aux équipements municipaux tels que la bibliothèque ou la piscine.

Figurent également à ce chapitre les remboursements de frais des budgets annexes ainsi que les remboursements versés par le SIAEP et l'assainissement correspondant à la mise à disposition de personnel communal.

❖ Chapitre 73 – Impôts et taxes : diminution de 177 791,88 € soit -8,05 %

La mise en place de la nomenclature M57 a entraîné la scission de l'ancien chapitre 73 en deux chapitres distincts. Ce chapitre comprend notamment l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes à la Ville de Decize, ainsi que les reversements liés aux dispositifs de péréquation.

Le produit attendu au titre du FPIC est estimé à 50 000 €, en légère augmentation par rapport à 2025.

Le montant du FNGIR est reconduit à hauteur de 34 000 €, soit un niveau identique à celui de 2025.

❖ Chapitre 731– Imposition directe : augmentation est de 45 139,00 € soit +1,48 %

Les prévisions concernant les produits de la TH (résidences secondaires), TF et de la TFNB sont en légère augmentation par rapport à 2025. Les recettes 2025 avaient été minorées par rapport aux recettes réelles.

Dans ce chapitre, on comptabilise aussi les taxes sur les emplacements publicitaires ainsi que les recettes concernant les droits de place.

Comme énoncé dans le Débat d'Orientation Budgétaire, il n'y aura pas de majoration de taux qui resteront stables pour la 17^{ème} année consécutive.

❖ Chapitre 74– Dotations et participations : diminution de 83 526,52 € soit -5,79 %

Les dotations de l'État notifiées pour l'exercice sont en légère augmentation. Néanmoins, cet article enregistre une diminution de l'allocation compensatrice de taxe foncière sur les

propriétés bâties, ainsi qu'une baisse des participations du Département au titre des contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI).

❖ Chapitre 75– Autres produits de gestion courante : augmentation de 484 496,76 € soit +236,69 %

Ce chapitre comprend notamment les revenus des immeubles et les produits divers de gestion courante. Depuis le passage à la nomenclature M57, certains produits auparavant imputés au chapitre 77 sont désormais enregistrés au chapitre 75. Figurent notamment à ce chapitre le remboursement par le SIAEP des amortissements des biens mis à disposition ainsi que le résultat de clôture du service des eaux. Il est à noter que l'indemnité d'assurance relative au sinistre grêle de 2023, reste à percevoir et pour laquelle une provision a été inscrite au budget.

❖ Chapitre 77– Produits exceptionnels : augmentation de 200,00 € soit +50,00%

Dans ce chapitre est comptabilisé uniquement les mandats annulés sur exercices antérieurs. Un excédent de fonctionnement reporté de 1 449 003,43 € (807 981,93 € en 2024 soit une augmentation de 117,25 %) permet un autofinancement de la section d'investissement à hauteur de 1 136 886,06 € contre 883 382,67 € en 2025.

✓ *Section d'investissement : dépenses*

Sur ce montant, **742 184,06 €** représentent les restes à réaliser 2025 en dépenses, le montant de propositions nouvelles 2026 s'élevant à **4 576 398,09 €**.

Compte tenu des dépenses financières obligatoires :

- le déficit d'investissement reporté 2025, repris pour le montant figurant au compte administratif voté lors de cette séance, soit **224 168,77 €**,
- les opérations d'ordre de transfert entre sections : **26 481,86 €**,
- le remboursement des emprunts faits par le budget Ville : **468 126,87 €**,

C'est une somme de **3 857 620,59 €** qui est à répartir au titre des opérations 2026.

ART	LIBELLES	REPORT	PROJET BUDGET 2026	TOTAL BUDGET 2026
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE		224 168,77	224 168,77
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT		26 481,86	26 481,86
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	75 474,74	108 738,00	184 212,74
	Etude pré-opé. panneaux photovoltaïques		5 370,00	5 370,00
	Etude création extérieur piscine		20 000,00	20 000,00
	Etude faisabilité chaufferie bois et réseaux chaleur	15 474,74	0,00	15 474,74
	PLU	49 440,00	0,00	49 440,00
	Schéma vélo	9 390,00	0,00	9 390,00
	Etude globale paysagiste ancien hospice	1 170,00	4 680,00	5 850,00
	Mission aménagement des jardins anciens hospice		68 688,00	68 688,00
	Ordinateurs		10 000,00	10 000,00
204	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENTS VERSÉES		10 000,00	10 000,00
	Subvention medicobus		10 000,00	10 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23 030,06	872 060,28	895 090,34
	Terrains divers		10 000,00	10 000,00
	Acquisition du terrain Place Paul Bert		140 000,00	140 000,00
	Huisseries mairie		2 135,68	2 135,68
	Reprise toiture et chéneaux Mairie		15 000,00	15 000,00
	Porte de garage pour la PM		5 000,00	5 000,00
	Mise en conformité électricité divers bâtiments		60 000,00	60 000,00
	Mise en conformité radions électrique à l'église		8 000,00	8 000,00
	Panneaux		5 000,00	5 000,00
	Barrière et poteaux		5 000,00	5 000,00
	Poteau arrêt de bus	17 611,20	0,00	17 611,20

ART	LIBELLES	REPORT	PROJET BUDGET 2026	TOTAL BUDGET 2026
	Acquisition de matériel divers		6 386,40	6 386,40
	Système de vidéoprotection		296 000,00	296 000,00
	Installation projecteur LED promenade des Halles		16 500,00	16 500,00
	Acquisition bus pour transport urbain Decizois		216 000,00	216 000,00
	Divers matériel – Mairie	2 253,00	2 000,00	4 253,00
	Matériel divers – Police Municipale		3 150,00	3 150,00
	Matériel maison des associations		2 000,00	2 000,00
	Pavoisement		1 500,00	1 500,00
	Divers acquisition de matériel Mairie	124,43	5 500,00	5 624,43
	Divers	2 712,00	3 000,00	5 712,00
	Illuminations		5 000,00	5 000,00
	Chaises et tables		2 500,00	2 500,00
	Podium mobile		10 000,00	10 000,00
	Cage transport animaux e + lasso + lecteur PM		1 080,00	1 080,00
	Extincteurs		6 500,00	6 500,00
	Imprévus écoles maternelles		2 100,00	2 100,00
	Imprévus écoles primaires		1 000,00	1 000,00
	Lave-vaisselle – JDF & Cassin		6 000,00	6 000,00
	But à 7 amovibles		2 500,00	2 500,00
	Matériel pédagogique piscine		2 500,00	2 500,00
	Renouvellement Aqua bike		2 400,00	2 400,00
	Défibrillateur stand de tir		1 380,00	1 380,00
	Maintenance extincteurs diverses	329,43	0,00	329,43
	Aérateur foot pour décompactage terrain		21 328,20	21 328,20
	Tondeuse tractée		2 000,00	2 000,00
	Matériel divers pour espaces verts		3 600,00	3 600,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	643 679,26	2 866 822,31	3 510 501,57
	Travaux cimetière :			
	Columbarium		12 000,00	12 000,00
	Agrandissement voirie et espaces verts		60 000,00	60 000,00
	Aménagement du Centre-Ville		10 000,00	10 000,00
	Regualification de l'ilot de l'ancien hospice :			
	Démolition de l'ancien hospice		80 700,00	80 700,00
	Travaux bibliothèque :			
	Etanchéité couverture plate		18 000,00	18 000,00
	Travaux de la piscine :			
	Local de stockage de produits chimiques		2 800,00	2 800,00
	Moteur CTA		1 908,00	1 908,00
	Remplacement pompe chauffage radiateur		2 700,00	2 700,00
	Travaux installations sportives :			
	Construction structures modulaires	416 798,87	0,00	416 798,87
	Horloge chauffe-eau vestiaire honneur		1 824,96	1 824,96
	Travaux écoles primaires :			
	Rénovation énergétique Saint Just	67 129,22	1 918 968,26	1 986 097,48
	Travaux restauration scolaire :			
	Ecole Saint Just	2 206,80	0,00	2 260,80
	Travaux divers salle des fêtes :			
	Travaux - SDF		2 500,00	2 500,00
	Travaux Olga Olby			
	Réfection toiture et enduits Salle Olga Olby		418 944,00	418 944,00
	Travaux bâtiments :			
	Radiateurs 27 rte de Moulins		1 815,45	1 815,45
	Remplacement chaudière Rue Paul bert	39 582,00	0,00	39 582,00
	Reprise chéneaux maison des Associations		5 000,00	5 000,00
	Couverture salle du Marquis d'Ancre	1 992,00	0,00	1 992,00
	Travaux Centre Technique :			
	Travaux de couverture	42 420,00		42 420,00
	Isolation et chauffage local peinture magasin		6 257,63	6 257,63
	Réparation portes sectionnelles latérales		5 300,00	5 300,00
	Travaux Eglise :			
	Travaux de couverture – Eglise		14 104,01	14 104,01
	Travaux Tennis couvert :			
	Sanitaires tennis couvert	1 336,62	0,00	1 336,62
	Travaux de voirie :			

ART	LIBELLES	REPORT	PROJET BUDGET 2026	TOTAL BUDGET 2026
	Voiries diverses		20 000,00	20 000,00
	Impasse du Gué du Loup		50 000,00	50 000,00
	Réfection des trottoirs		30 000,00	30 000,00
	Pont de Saux		4 000,00	4 000,00
	Génie Civil Réseau téléphonique – Route Moulins	579,75	0,00	579,75
	Aménagement voirie Maison de Santé		50 000,00	50 000,00
	Route de Moulins (AMO)	27 918,00	150 000,00	177 918,00
	Glissière quai de l'Europe et sécurisation moto	43 716,00	0,00	43 716,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIM.		468 126,87	468 126,87
TOTAL		742 184,06	4 576 398,09	5 318 582,15

✓ *Section d'investissement : recettes*

ART	LIBELLES	REPORT	PROJET BUDGET 2026	TOTAL BUDGET 2026
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 136 886,08	1 136 886,08
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	698 385,00	904 221,17	1 602 606,17
	Subvention d'État	608 826,00	772 263,95	1 381 089,95
	Subvention de la Région	60 00,00	0,00	60 000,00
	Subvention du Département	29 559,00	56 000,00	85 559,00
	Autres subventions		75 957,22	75 957,22
16	EMPRUNTS		1 817 213,31	1 817 213,31
10	DOTATIONS ET FONDS DIVERS		295 967,83	295 967,83
	FCTVA, Dotations diverses		25 000,00	25 000,00
	Taxe aménagement		3 000,00	3 000,00
	Apports, dotations réserves		267 967,83	267 967,83
040	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		465 908,76	465 908,76
TOTAL		698 385,00	4 620 197,13	5 318 582,13

Compte tenu de ces recettes ainsi que de l'autofinancement complémentaire (1 136 886,06 €), il sera nécessaire de débloquer un nouvel emprunt de 1 817 213,31 € pour réaliser l'ensemble des programmes d'investissements 2026.

Il est proposé au Conseil de bien vouloir approuver le budget primitif tel que présenté pouvant se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 9 568 162,34 € contre 8 165 492,94 € en 2025			
DÉPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	2 302 090,16	013 Atténuations de charges	70 000,00
012 Charges de personnel	3 848 920,00	70 Produits et services	537 600,00
014 Atténuation de produits	55 000,00	73 Impôts et taxes	2 031 707,04
65 Charges de gestion courante	1 641 644,47	731 Imposition directe	3 097 504,00
66 Charges financières	93 581,50	74 Dotations et participations	1 359 695,48
67 Charges exceptionnelles	4 000,00	75 Autres produits de gestion courante	995 570,43
68 Dotations aux prov. (semi-budgétaires)	15 131,39	76 Produits financiers	0,00
042 Opérations d'ordre	465 908,76	77 Produits exceptionnels	600,00
023 Virement à la section d'investissement	1 136 886,06	002 Résultat de fonctionnement reporté	1 449 003,53
		042 Recettes d'ordre	26 481,86

SECTION D'INVESTISSEMENT : 5 318 582,13 € contre 4 695 746,67 € en 2025			
DÉPENSES		RECETTES	
001 – Déficit antérieur reporté	224 168,77	10 – Dotations, fonds divers et réserves	28 000,00
20 – Immobilisations incorporelles	184 212,74	1068- Excédent de fonct. capitalisé	295 967,83
204 – Subv. d'équipements versées	10 000,00	13 – Subventions d'investissement	1 602 606,17
21 – Immobilisations corporelles	895 090,34	16 - Emprunts et dettes	1 817 213,31
23 – Immobilisations en cours	3 510 501,57	021 - Virement de la section de fonct.	1 136 886,06
26 – Participations - créances rattachées	0,00	040 – Dotations aux amortissements	465 908,76
16 – Emprunts et dettes	468 126,85		
040 – Opérations d'ordre de transfert	26 481,86		

Actées trois abstentions*, le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

*(A. Caillot, V. Crochet et son pouvoir)

➤ **Budget annexe « Assainissement » (n°80103)**

Le budget du service s'équilibre en dépenses et en recettes :

- à 729 399,45 € pour la section de fonctionnement,
- à 417 718,46 € pour la section d'investissement.

Il est détaillé comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 729 399,45 € contre 689 021,05 € en 2025			
DÉPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	286 450,00	013 Atténuations de charges	0,00
012 Charges de personnel	35 000,00	70 Produits et services	551 200,00
014 Atténuation de produits	50 000,00	75 Autres produits de gestions	150,00
65 Charges de gestion courante	6 010,00	77 Produits exceptionnels	1 000,00
66 Charges financières	31 034,87	042 Quote-part subventions d'invest.	63 259,93
67 Charges exceptionnelles	11 500,00	002 Résultat d'exploitation reporté	113 789,52
68 Dotations aux provisions (semi budg.)	15 444,60		
023 Virement à la section d'investissement	116 703,05		
042 Op. d'ordre de transfert entre section	177 256,93		

SECTION D'INVESTISSEMENT : 417 718, 46 € contre 417 718,46 €			
DÉPENSES		RECETTES	
001 Déficit antérieur reporté	73 758,48	10 Dotations, fonds divers et réserves	73 758,48
040 Amortissement subventions d'inv.	63 259,93	13 Subventions d'investissement	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	165 939,55	16 Emprunts	50 000,00
20 Frais d'études	5 000,00	040 Amortissements immobilisations	177 256,93
21 Immobilisations corporelles	5 000,00	021 Virement de la section de fonctionnement	116 703,05
23 Immobilisations en cours (*)	104 760,50		

*Les programmes d'investissement sont les suivants :

LIBELLES	TOTAL
Travaux hors programme	94 810,50
Remplacement des SOFREL	9 950,00
TOTAL	104 760,50

Il est proposé au Conseil de bien vouloir approuver le budget primitif tel que présenté.

Actées trois abstentions*, le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

*(A. Caillot, V. Crochet et son pouvoir)

➤ **Budget annexe « Cinéma » (n°80105)**

Le budget du service s'équilibre en dépenses et en recettes :

- à 238 368,33 € pour la section de fonctionnement,
- à 60 000,00 € pour la section d'investissement.

Il est détaillé comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 238 368,33 € contre 240 755,40 € en 2025			
DÉPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	66 320,00	013 Atténuations de charges	1 500,00
012 Charges de personnel	90 810,00	70 Produits et services	158 000,00
014 Atténuation de produits	58 000,00	75 Autres produits de gestions	0,00
65 Charges de gestion courante	15 035,00	74 Dotations, subventions, participations	78 868,33
67 Charges exceptionnelles	800,00	77 Produits exceptionnels	0,00
68 Dotat. aux provisions et dépréciation	250,00		
002 Déficit de fonctionnement reporté	2 391,94		
042 Op. d'ordre de transfert entre section	2 500,00		
023 Virement à section investissement	2 261,39		

SECTION D'INVESTISSEMENT : 60 000,00 € contre 9 802,63 € en 2025			
DÉPENSES		RECETTES	
001 Déficit antérieur reporté	0,00	001 Excédent d'investissement reporté	4 238,61
21 Immobilisations corporelles	60 000,00	021 Virement section de fonctionnement	2 261,39
23 Immobilisations en cours		40 Opérations d'ordre de transfert entre s.	2 500,00
		13 Subventions	51 000,00

Il est proposé au Conseil de bien vouloir approuver le budget primitif tel que présenté.

Actées trois abstentions*, le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

*(A. Caillot, V. Crochet et son pouvoir)

➤ Budget annexe « École de Musique » (n° 80104)

Le budget du service s'équilibre en dépenses et en recettes :

- à 185 642,19 € pour la section de fonctionnement,
- à 17 217,19 € pour la section d'investissement.

Il est détaillé comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 185 642,19 € contre 184 975,74 €			
DÉPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	5 630,00	013 Atténuations de charges	1 500,00
012 Charges de personnel	161 880,00	70 Produits et services	21 500,00
65 Charges de gestion courante	515,00	75 Autres produits de gestions	162 642,19
67 Charges exceptionnelles	150,00		
68 Dotations aux provisions	250,00		
042 Op. d'ordre de transfert entre section	6 500,00		
002 Déficit de fonctionnement reporté	10 717,19		

SECTION D'INVESTISSEMENT : 17 217,19 € contre 18 085,74 €			
DÉPENSES		RECETTES	
001 Déficit antérieur reporté	0,00	001 Excédent d'investissement reporté	10 717,19
21 Immobilisations corporelles	7 500,00	10 Apport, dotation, réserves	0,00
23 Immobilisations en cours	9 717,19	040 Opér. d'ordre de transfert ent. section	6 500,00

Il est proposé au Conseil de bien vouloir approuver le budget primitif tel que présenté.

Actées trois abstentions*, le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

*(A. Caillot, V. Crochet et son pouvoir)

➤ **Budget annexe « Lotissement de la Source » (n° 52100)**

Le budget du service s'équilibre en dépenses et en recettes :

- à 376 387,05 € pour la section de fonctionnement,
- à 375 269,60 € pour la section d'investissement.

Il est détaillé comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 376 387,05 € contre 376 387,05 € en 2025			
DÉPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	228 720,00	042 Variation terrains aménagés	301 997,15
042 Op. d'ordre de transfert entre section	73 272,45	74 Dotations, subventions et participations	74 389,90
65 Charges diverse de gestion courante	1,50		
002 Déficit de fonctionnement reporté	833,99		
023 Virement section investissement	73 559,11		

SECTION D'INVESTISSEMENT : 375 269,90 € contre 375 269,90 € en 2025			
DÉPENSES		RECETTES	
001 Déficit d'investissement reporté	73 272,45	16 Emprunt	228 438,04
040 Terrains	301 997,15	040 Intégration travaux en cours	73 272,45
		021 Virement section de fonctionnement	73 559,11

Il est proposé au Conseil de bien vouloir approuver le budget primitif tel que présenté.

Actées trois abstentions*, le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

*(A. Caillot, V. Crochet et son pouvoir)

➤ **Budget annexe « Lotissement 4 - Chevannes » (n° 80106)**

Le budget du service s'équilibre en dépenses et en recettes :

- à 473 000,00 € pour la section de fonctionnement,
- à 585 789,84 € pour la section d'investissement.

Il est détaillé comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 473 000,00 € contre 473 000,00 € en 2025			
DÉPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	360 210,13	042 Variation des encours de production	472 999,97
042 Op. d'ordre de transfert entre section	112 789,87	002 Excédent antérieur reporté	0,03

SECTION D'INVESTISSEMENT : 585 789,84 € contre 585 789,84 € en 2025			
DÉPENSES		RECETTES	
001 Déficit d'investissement reporté	112 789,87	16 Emprunt	472 999,97
040 Terrains	472 999,97	040 Sortie de stocks terrains aménagés	112 789,87

Il est proposé au Conseil de bien vouloir approuver le budget primitif tel que présenté.

Actées trois abstentions*, le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

*(A. Caillot, V. Crochet et son pouvoir)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

Personnel municipal : Composition du Comité social territorial.

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 251-1 et suivants ;
Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux Comités Sociaux Territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Considérant qu'un Comité Social Territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents ;

Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 91 agents, soit un effectif compris entre 50 et 200 agents ;

Considérant que l'information des organisations syndicales a été réalisée, respectant le délai minimal avant la date du scrutin ;

Il est proposé au conseil municipal de délibérer pour :

- fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) ;
- décider du maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaire, soit 3 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) ;
- autoriser Madame le Maire à prendre toutes les mesures utiles à la mise en œuvre de cette délibération et à signer tous les documents s'y rapportant.

Actées une abstention*, le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

*(A. Caillot)

Affaires culturelles : Demande de soutien au projet « Decize en Fête » au sein de la politique culturelle de la ville de Decize

La politique culturelle de la ville de Decize a différents aspects et objectifs :

- Fonctionnement d'un cinéma et d'une école de musique municipale
- Organisation d'activités culturelles ou de loisirs sur la commune (spectacles, animations musicales, danse et théâtrale, festivals...) de manière indépendante ou en partenariat avec les associations et structures à vocation culturelle
- Organisation d'expositions (photos, artisanat, thématiques...)
- Partenariat avec l'École municipale de musique et la Médiathèque afin de réaliser des projets musicaux et culturels dans les écoles
- Proposition de spectacles gratuits ou à des tarifs très modiques afin de toujours permettre au plus grand nombre d'accéder à l'offre culturelle sur le territoire.

Dans le cadre de la programmation annuelle, l'offre estivale s'est intensifiée au fil des années. Toutes ces informations sont reprises et détaillées sur le site internet de la ville de Decize ainsi que dans le magazine municipal et sur d'autres supports de communication afin de les mettre en valeur.

Le programme estival 2026 « Decize en Fête » voit la reconduction du schéma :

- Fête de la musique (et pré-événement le 19 Juin)
- Festi'rue
- entre lesquels s'intercale une programmation musicale et culturelle avec la volonté de mobiliser un large public

Les offres culturelles et de loisirs proposées par la Ville de Decize sont plébiscitées et contribuent à l'enrichissement culturel des habitants du Sud Nivernais et des touristes.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses (TTC)		Recettes	
21 Cachets/Prestations: total du 19 Juin au 11 Septembre	19 751,06 €	Autofinancement	30 791,06 €
SACEM	2 000,00 €	Conseil départemental 58	5 000,00 €
Feu d'artifice 14 Juillet	11 200,00 €	DRAC BFC (été culturel 2026)	5 000,00 €
Charges transversales			
Temps agents municipaux/techniques (12 dates x 2 agents - 160 €/jour)	3 840,00 €		
Administration/Moyens techniques/Communication/Catering	4 000,00 €		
TOTAL	40 791,06 €	TOTAL	40 791,06 €

Au regard de l'engagement de la Ville de Decize, de la mobilisation des bénévoles, de l'engouement du public nivernais et des visiteurs, ainsi que de la durée de cette animation s'étendant sur plusieurs mois plutôt qu'un événement ponctuel, il est proposé au Conseil municipal de solliciter les soutiens prévus au plan de financement auprès du Département et de la DRAC. Ce soutien permettra de préserver une offre culturelle dynamique et variée tout au long de l'été.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

Attractivité communale : Attribution d'une aide aux loyers à l'entreprise individuelle « L'audacieux »

Vu le dossier de demande d'aide au loyer déposé par l'EURL « L'AUDACIEUX » de Monsieur Nicolas David Gérard LAMBERT (RCS Nevers 100 376 714) pour le lancement d'une activité commerciale dans le local sis 33B Route de Moulins à Decize tournée vers les activités de pâtisserie, chocolaterie, glacerie, boulangerie en vente à emporter et en consommation sur place dans un espace salon de thé.

Considérant que cette activité représente une ouverture stratégique dans le quartier du faubourg d'Allier ;

Considérant l'essor des pâtisseries en trompe l'œil et du succès des ventes à emporter ;

Considérant le parcours professionnel de Monsieur Lambert Nicolas ;

Considérant le montant du loyer hors taxes et hors charges fixé à 700 € par mois ;

Considérant que cette aide vise à soutenir le développement de l'économie locale ainsi que des quartiers du centre-bourg ;

Il est proposé au Conseil d'attribuer à « L'AUDACIEUX » de Monsieur Nicolas LAMBERT (RCS Nevers 100 376 714) une aide au loyer d'un montant total de 5 400 €, répartie comme suit :

- pour la première année (du 1er juin 2026 au 31 mai 2027) : 42,86 % du loyer hors charges, soit 300 € par mois, pour un total de 3 600 € ;
- pour la deuxième année (du 1er juin 2027 au 31 mai 2028) : 21,43 % du loyer hors charges, soit 150 € par mois, pour un total de 1 800 € ;

Cette aide sera versée mensuellement, sur présentation des justificatifs de paiement du loyer, et sous réserve du maintien des conditions d'éligibilité définies par le règlement communal d'aide aux loyers.

Madame le Maire précise que cette ouverture se fera à la place de l'ancien restaurant « Le Petit Agité ». Cela permettra de fournir une autre offre pour le quartier du Faubourg d'Allier, avec une ouverture prévue pour le 30 juin 2026.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime moins une opposition*, agréé la proposition.

**(A. Caillot)*

Affaires scolaires : Participation des familles à la classe découverte

Cette année partiront en classe découverte 57 élèves de l'école Saint Just (CM1/CM2) pour un séjour à Batz sur Mer du 29 Juin au 3 Juillet 2026.

Le coût de revient du voyage (transport, hébergement, activités) s'élève à 400,86 € par élève soit 80,17 € par jour (non pris en compte l'éventuel accompagnement de certains élèves par des AESH).

La Ville participe à ce coût et les familles participent à raison de leurs ressources.

Aussi, il est proposé au Conseil de fixer les participations comme suit :

Quotient familial CAF	Rappel participation famille par journée 2023	participation famille par journée 2026	5 jours
0 à 450	15 €	20 €	100 €
451 à 600	21 €	26 €	130 €
601 à 900	27 €	32 €	160 €
901 à 1200	33 €	38 €	190 €
1201 à 1500	39 €	44 €	220 €
1501 à 2000	45 €	50 €	250 €
>2000 ou pas de justificatif	51 €	56 €	280 €

Étant précisé que le règlement fera l'objet d'un paiement préalable en une (juillet) ou deux fois (50% en juillet et septembre) au choix de la famille.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

Affaires patrimoniales : Restauration d'un objet mobilier inscrit MH dans le cadre d'un partenariat avec l'association pour l'Église Saint Aré

En complément de son investissement pour les décors peints de l'Église (Chantiers Rempart pour la restauration des toiles marouflées), l'association pour l'Église Saint Aré s'est rapprochée de la municipalité pour une action complémentaire visible auprès de ses membres afin de mobiliser les soutiens cette année.

Plus tôt dans l'année, suite à l'étude de Mesdames De Raeve et Blondeaux, les services techniques, alertés sur l'état de la statue de Saint Aré en bois polychrome (inscrite MH sous la notice PM58000959), avaient eu des échanges avec la DRAC sur la possibilité d'un traitement en régie par le froid des xylophages.

En effet, les objets mobiliers classés ne peuvent être modifiés, réparés ou restaurés sans autorisation délivrée par le préfet de région.

L'option d'une mise dans un grand congélateur ayant été jugée trop risquée, le chiffrage d'une prestation de traitement et de restauration spécialisée a été effectué.

Il est donc proposé au Conseil de donner une suite favorable à la sollicitation de l'association en l'orientant vers le traitement et la restauration de la statue, d'arrêter le plan de financement ci-après et de charger Madame le Maire de solliciter les subventions et concours correspondants.

Dépense TTC (fonctionnement)		Ressources TTC	
Conservation	4 116 €	État – DRAC (30%)	1674 €
Restauration	1 464 €	Association « Pour l'Église Saint Aré »	2790 €
		Ville de Decize (20%)	1 116 €
TOTAL	5 580 €		5 580 €

Madame le Maire précise que l'association de l'église Saint-Aré est très mobilisée en faveur du patrimoine, afin de poursuivre la restauration progressive de l'église.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

Affaires financières : Acceptation du boni de liquidation de l'Association OMCLD dissoute.

Lors de de son assemblée générale extraordinaire du 27 Mai 2026, l'association « Office Municipal de la Culture et des Loisirs de Decize », Association de loi 1901 déclarée le 7/11/1992 (JO du 9 déc. 1992, p.3498) et identifiée au répertoire SIRENE sous le numéro SIRET 44972683500019, a décidé de sa dissolution anticipée et de la dévolution du boni de liquidation à la Ville de Decize.

Aussi, il est proposé au Conseil d'accepter ce boni de liquidation sur son budget principal.

À titre indicatif le cumul au 30/04/2026 des soldes des comptes bancaires de l'association s'établit à 9758,35 € et l'association n'avait pas de passif connu. Ce montant devrait être légèrement minoré par les frais bancaires.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

La séance est levée à 19h30.